



Mélange Pour Bruschetta

REF.: A360790

FICHE TECHNIQUE

INGRÉDIENTS

légumes (tomate, paprika, ail) ; herbes (origan, basilic) ; sel ; antiagglomérant: E 551

BESOINS SPÉCIAUX

Clean label, Sans gluten, Sans lactose, Sans GMS, Végétarien, Vegan

SUGGESTION D'ÉTIQUETAGE

85% Légumes (flocons de tomates [purée de tomates concentrée, amidon de maïs], ail, poivron rouge), sel, plantes aromatiques (origan, basilic).

DURÉE DE VIE / CONDITION DE STOCKAGE

24 mois à partir de la date de fabrication

Koel, donker en droog in gesloten verpakking bewaren.

SPÉCIFICATIONS CHIMIQUES ET NUTRITIONNELLES

LABEL	VALUE
-------	-------

ETIQUETAGE ALLERGÈNES

Arachides et produits dérivés	absence
Fruits à coques et produits dérivés	absence
Céréales contenant du gluten et produits dérivés	absence
Crustacés et produits dérivés	absence
Mollusques et produits dérivés	absence
Poissons et produits dérivés	absence
Oeufs et produits dérivés	absence
Lait et produits dérivés	absence
Soja et produits dérivés	absence
Lupin et produits dérivés	absence
Graines de sésame et produits dérivés	absence
Moutarde et produits dérivés	absence
Céleri et produits dérivés	absence
Sulfites en concentrations de plus de 10 mg/kg	absence

INFORMATION NANOMATÉRIAUX

Ce produit n'est pas soumis aux dispositions particulières d'étiquetage sur les nanomatériaux.

INFORMATION OGM

Ce produit n'est pas soumis à l'étiquetage OGM.

INFORMATION IONISATION

Ce produit n'a pas subi de traitement ionisant et ne contient aucun ingrédient ionisé.



Mélange Pour Bruschetta

REF.: A360790

FICHE TECHNIQUE

SÉCURITÉ ET PREMIERS SECOURS

Principaux dangers :Aucune atteinte à la santé n'est connue ni attendue lors d'un usage approprié de ce produit. Ce produit n'est pas classifié selon le règlement CE 1272/2008 ; il ne fait donc pas l'objet d'un étiquetage particulier concernant la Directive 67/548/EEC ou 1999/45/EC.Fiche de sécurité :Ce produit n'est pas classifié au sens de l'article 31 du règlement CE 1907/2006 ; il ne doit donc pas faire l'objet d'une Fiche de Données de Sécurité au sens de ce règlement.